Création - Hôtel « ATHENA SPA II » - 67200 STRASBOURG

10, rue Thomas Mann

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

85%

PROPRIETAIRE / EXPLOITANT: Monsieur Daniel CHENNVELLE et Madame Delphine CHENNEVELLE

STATUT JURIDIQUE: Fonds: S.A.R.L «HOTEL ATHENA » avec pour Gérante Madame Delphine CHENNEVELLE, composée de :

- Monsieur Daniel CHENNEVELLE 2.290 parts
- Madame Delphine CHENNEVELLE 340 parts Gérante
- Madame Corinne CHENNVELLE 140 parts

-S.A.R.L « PATRIMMO » — représentée par Madame AUVRAY — 1.400 parts (Holding patrimoniale familiale). Cette S.AR.L est composée de :

- Monsieur Daniel CHENNEVELLE 48.244 parts
- Madame Delphine CHENNEVELLE 25.513 parts
- Madame Corinne CHENNVELLE 7.634 parts
- Madame Christine AUVRAY 609 parts

-S.A.R.L « DR RN HOLDING » – représentée par M. Rodolphe NUNGE - 630 parts - Monsieur Rodolphe NUNGE 150 parts

Murs: S.C.I. « AGORA » – avec pour Gérante Madame Delphine CHENNEVELLE, composée de:

- S.A.R.L « HOTEL ATHENA» représentée par Madame Delphine CHENNEVELLE 684 parts
- S.A.R.L « PATRIMMO » représentée par Madame AUVRAY 900 parts
- S.A.R.L « MBH » représentée par Monsieur Michel BALMELLE 216 parts

(Organigramme en annexe)

FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE:

Madame Delphine CHENNEVELLE est titulaire d'un Master de commerce et de management. Son parcours professionnel témoigne d'une expérience acquise dans les domaines de la gestion, l'informatique et le marketing. Elle est co-fondatrice, gérante majoritaire et consultante de la société « OPERATIMM », société en conseils en gestion immobilière et industrie hôtelière. C'est en 2010 qu'elle devient co-gérante puis Gérante du « Comfort Hôtel Athéna Spa ».

CLASSEMENT/ ADHESION / EFFECTIF/ REFERENCEMENT / TO:

Suite à l'implantation d'une nouvelle faculté de Théologie islamique a proximité de l'actuel Athéna Spas, les gérants ont souhaité déménager leur activité commerciale, et vendre leur établissement à DITIB (Institut de théologie islamique). De ce fait « Athéna I » va transférer son exploitation en 2014, dans « Athéna II », à construire à partir d'un terrain nu. Les gérants ont été contraints d'aller dans le sens du déménagement dans la mesure où l'association religieuse turque, qui va racheter les murs de l'hôtel « Athéna Spa I » avait déjà acquis trois immeubles bureaux autour de l'hôtel, afin d'y installer la 1ère université de théologie Islamique de France.

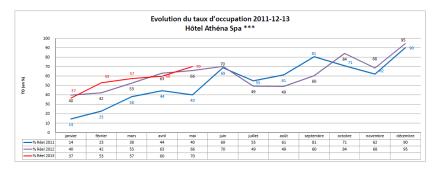
La SARL emploie à ce jour 14 personnes, dont 11 temps plein. Son taux d'occupation avoisine les 60 % et sa clientèle est essentiellement composée autant d'individuels que de clientèle dite d'affaires.

A ce jour, l'hôtel adhère **au réseau** « **COMFORT HOTEL** ». Il est référencé dans de nombreux guides tel que le Michelin, le Gault et Millau et le Bedouk.

	2011 Athéna I	2012 Athéna I	2013 (prévisionnel Athéna I)	2014 (prévisionnel Athéna II)	2015 (prévisionnel Athéna II)	2016 (prévisionnel Athéna II)
C.A net	1298 k€	1568 k€	1650 k€	2184 k€	2249 k€	2322 k€
Résultat d'exploitation	- 44 k€	42 k€	90 k€	806 k€ *	156 k€	253 k€

Remarque : Ouverture Athéna I le 02/12/2010

806 k€ * : résultat exceptionnel lié à l'indemnité de DITIB pour le préjudice du déménagement



PROJET

DESCRIPTION:

La capacité du nouvel hôtel à construire sera augmentée d'un tiers par rapport à Athéna I. Le nouvel établissement sera situé à quelques centaines de mètres de l'ancien hôtel dans la zone franche de Hautepierre.

Eléments de comparaison:

	Athéna I	Athéna II
Classement	***	*** ou **** en réflexion
Nombre de chambres	69	92
Surfaces de la chambre standard	17m²	20.6 m ²
Nombre de chambre PMR	3	6
Surface salle de séminaire	36 m ²	250 m ²
SPA/Fitness/Vestiaire	100 m ²	260 m ²
Garage à vélos et motos	Non	Oui
Prix moyen de la chambre standard	84 € TTC	90 € TTC
Surface du foncier	55 ares	25 ares
Nombre de parkings	67	47
Dont parking sous terrain	0	25
Personnel équivalent à temps plein	14 salariés	20 salariés
Investissement global	5.800.000 € HT	9.500.000 € HT
Hôtel franchisé	Oui	A l'étude
Chaîne volontaire	Non	A l'étude – Best Western

Athéna Spa II

Les chambres

Les 92 chambres réparties sur 4 étages auront une superficie allant de 20,5 à 42m². 9 types de chambre seront proposés. Twin, standard, double, double bain, famille, PMR, suite junior, suite nuptiale et suite présidentielle. Les grandes vitres seront occultables par un brise soleil orientable extérieur ou un occultant intérieur. La climatisation sera réglable, réversible et silencieuse. Enfin la décoration sera dans un esprit design, lumineux, coloré, épuré et fonctionnel.

Le SPA

L'espace dédié au bien être et au fitness occupera une surface de 250 m². Il sera équipé :

- d'un vestiaire homme et d'un vestiaire femme
- de plusieurs douches ludiques
- de 2 saunas et 2 baignoires balnéo
- d'un hammam
- d'un jacuzzi 6 places
- d'un espace détente avec transats
- de 2 cabines de soins
- d'un espace fitness séparé

• Salle de séminaire

L'hôtel comptera 250 m² de surfaces de salles de séminaires, modulables et toutes équipées. Chacune bénéficiera de la lumière du jour.

> Travaux liés aux énergies

Athéna II sera raccordé à la centrale thermique de Hautepierre. Par ailleurs 30 panneaux solaires seront disposés en toiture, afin de palier a la fermeture de la centrale de Hautepierre durant la 1ere semaine d'août.

Une isolation extérieure de 20 Cm est prévue de même et à l'intérieur entre les chambres (16 cm) afin d'assurer une bonne isolation du bâtiment et un confort acoustique.

Un dossier a été soumis à l'ADEM dans le cadre de l'appel à projet « EFFINERGIE+ POUR LES PROJETS NEUFS ». Suite à l'analyse de l'étude thermique, le projet n'est pas lauréat pour les raisons suivantes :

- Les besoins en chauffage avec apports internes sont supérieurs aux exigences de l'appel à projets ;
- Les consommations en chauffage avec apports internes sont supérieures aux exigences de l'appel à projets ;
- Les choix de la maîtrise d'ouvrage en matière de possibilité de régulation terminale et d'utilisation des ouvrants et stores;
- Les consommations énergétiques du spa et de la salle de sport sont très importants et peu compatibles avec une approche bioclimatique ;
- Les consommations d'électricité spécifiques n'ont pas été calculées ;
- La conception du bâtiment entraîne un confort d'été non satisfaisant et obligeant à une consommation d'énergie importante pour la climatisation.

Remarques du service EnergiVie :

« En fonction des éléments de l'étude thermique je suis en mesure de valider votre dossier permettant de réduire de 52 % vos consommations d'énergies.

Afin d'optimiser vos coûts de maintenance et vos charges en fluide, je propose d'intégrer les remarques de Gest' énergie et de demander à votre équipe de maitrise d'œuvre de les intégrer dans votre projet.

Un justificatif de bonne prise en compte de ces éléments vous sera demandé en fin de chantier pour débloquer le versement de la subvention.

Pour la partie solaire, j'ai découvert l'existence d'une étude solaire qui a déjà été réalisée. Je propose au bureau d'études de réactualiser ces données en se basant sur notre cahier des charges. Le montant de cette réactualisation ne devrait pas avoir d'impact significatif sur votre budget ».

OBJECTIFS:

- Privilégier un tourisme de séjour, impliquant la création d'équipements et de services annexes de qualités;
- Répondre aux attentes des clientèles ;
- Redynamiser le segment « séminaires-groupes » ;
- Améliorer le Chiffre d'Affaires ;
- Allonger la durée des séjours ;

EMPLOIS CRÉES: Le projet permettra la création de 6 emplois, à savoir :

- 1 Spa Manager
- 1 assistante commerciale à temps partiel
- 1 réceptionniste à temps plein
- 2 femmes de chambres à temps partiel
- 1 employé polyvalent à temps plein

DATE DE RECEPTION DE LA DEMANDE D'INTENTION : 9 novembre 2012 **DELAI DE REALISATION DES TRAVAUX :** Février 2013 à avril 2014

MONTANT DES TRAVAUX:

Montant total H.T. estimé à : 9.500.000 € Montant H.T. éligible : 8.115.000 €

Poste	Montant en € HT	Ventilation SCI / SARL
Acquisition du terrain	910.000 euros	SCI
Construction du bâtiment	6.045.000 euros	SCI
Espace SPA	385.000 euros	SCI / SARL
Honoraires	620.000 euros	SCI
Assurances et taxes	260.000 euros	SCI
Agencements, matériel et mobilier	1.000.000 euros	SARL
Autres frais (Notaire et frais financiers)	280.000 euros	SCI
TOTAL	9.500.000€	

INVESTISSEMENTS ELIGIBLE:

- ✓ Création des 92 chambres et salles de bains;
- ✓ Aménagement de l'espace bien-être ;
- ✓ Création des salles de séminaires ;
- ✓ Création de la réception ;
- ✓ Aménagement de la salle PDJ et de son office ;

✓ Aménagement du lobby ;

- ✓ Maître d'œuvre / honoraires ;
- ✓ Travaux de mise aux normes.

Selon le dispositif harmonisé en vigueur et s'agissant d'un projet situé dans une commune de plus de 15.000 habitants dont les travaux éligibles sont > à 700.000 €, l'ensemble du projet est pris en compte, en cas de possibilité d'application du régime PME hors acquisition de mobilier et d'éléments de décoration et travaux liés à aux énergies non renouvelables .

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL:

Département 67 200.000 € Nouveau dispos		Nouveau dispositif – aide plafonnée
Région Alsace 200.000 €		Nouveau dispositif – aide plafonnée
Apport de Tiers 276. 00		
Apport personnel 2.024.000 €		Issue à 50 % de la vente d'Athéna 1
Emprunt 3	Emprunt 3 2.240.000 € Crédit Mutuel sur 1	
Emprunt 2	2.240.000 €	CIC sur 15 ans taux Euribor à 2,5% +2 /-2
Emprunt 1	2.240.000 €	Banque Populaire sur 15 ans à 3.55%

Le plan de financement réalisé par la famille Chennevelle ne tient pas compte des aides susceptibles d'être apportées par les collectivités financeurs. Dans le cas où le dossier obtiendrait un avis favorable du Conseil Général et du Conseil Régional, l'apport personnel serait revu à la baisse.

MAITRE D'OUVRAGE:

S.A.R.L « HOTEL ATHENA »

10, rue Thomas Mann - 67200 STRASBOURG

SIRET: 513 222 026

Gérante: Madame Delphine CHENNEVELLE

MAITRE D'OUVRAGE:

S.C.I « AGORA »

10, rue Thomas Mann - 67200 STRASBOURG

SIRET: 753 514 330

Gérante : Madame Delphine CHENNEVELLE

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION :

S.A.R.L « HOTEL ATHENA »

10, rue Thomas Mann – 67200 STRASBOURG

SIRET: 513 222 026

Gérante : Madame Delphine CHENNEVELLE

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION:

S.A.R.L « HOTEL ATHENA »

10, rue Thomas Mann – 67200 STRASBOURG

SIRET: 513 222 026

Gérante : Madame Delphine CHENNEVELLE

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE ET CONTREPARTIE

S'agissant d'un projet situé dans une commune de plus de 15.000 habitants et dont le montant total des travaux éligibles est > à 700.000 €, il est proposé d'attribuer à la S.A.R.L «HOTEL ATHENA» une subvention de plafonnée à 400.000 € (selon critères et dans le cadre du Régime de Cadre) correspondant à 15 % du montant H.T éligible estimé à 8.115.000 €, réparti à parité entre le Conseil Général du Bas-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation plafonnée 200.000 € (7,5 %) pour chaque collectivité.

L'aide financière est conditionnée par la mise en œuvre de **contreparties** élaborées suite au diagnostic effectué par l'ADT du Bas-Rhin en partenariat avec la CCI, à savoir :

- Formation sur les techniques de référencement sur le WEB;
- Formation sur les métiers du SPA;
- Formation sur les techniques d'accueils des clientèles étrangères ;
- Respecter les conditions d'éligibilités en vigueur prévues par le dispositif
- Présentation de l'arrêté préfectoral portant sur le classement 3 étoiles minimum du nouvel établissement.

OBSERVATIONS

Adhésion à des réseaux existants:

Spa In Alsace

La Gérante envisage de se rapprocher de l'association hôtelière 'SPA IN ALSACE', afin de développer des partenariats et une communication commune.

Alsace Cyclhotel

L'accueil des cyclotouristes à est en train d'être développé dès à présent au sein du futur établissement :

- parking du vélo dans un bâtiment annexe fermé
- mise à disposition de documentation sur les itinéraires cyclables en Alsace

De ce fait, l'adhésion au réseau Cyclhotel a été vivement encouragé par les services de l'ADT.

Adhésion une franchise ou à un réseau volontaire:

L'hôtel ATHENA SPA I est actuellement sous contrat de franchise avec CHOICE HOTELS sous l'enseigne COMFORT HOTEL. Le contrat de franchise dure 3 ans, il devrait s'arrêter en novembre 2013, mais les gérants ont négocié sa prolongation jusqu'au déménagement, prévu fin juin 2014.

Pour le projet HOTEL ATHENA SPA 2, 3 possibilités sont envisagés:

- Rester chez CHOICE HOTELS sous l'enseigne QUALITY, s'il est possible d'obtenir la subvention à l'hôtellerie familiale en restant sous contrat avec cette franchise d'hôteliers ;
- Changer pour l'enseigne BEST WESTERN PLUS en raison du SPA et de la restauration proposés en plus (comparé aux 3 établissements BEST WESTERN existants sur Strasbourg) ;
- Ne plus être sous contrat de franchise.

	Franchises douces	Franchises dures
Durée du contrat	- de 5 ans	+ de 5 ans
Liberté de créer son propre site	Oui	Non
Taux de redevance	≤ 4%	≥ 4 %
Enseignes	Choice	Holliday Inn – Accor – Louvre Hôtel

Part de la famille Chennevelle dans le capital et dans le financement du projet :

		Autofinancement direct et indirect					
		Famille Chennevelle		4	Tiers		
	Total	%	Montant	%	Ν	lontant	
1. Construction SCI AGORA	1 800 000 €	88%	1 584 000 €	12%	(1)	216 000 € (1)	
2. Equipement SARL ATHENA	500 000 €	85%	440 000 €	15%	(2)	60 000 € (2)	
	2 300 000 €		2 024 000 €			276 000 €	

(1) Monsieur Michel BALMELLE : Dirigeant de la société ACTUA

(2) Monsieur Rodolphe NUNGE : Dirigeant de l'Hôtel Holiday INN à Illkirch

Prescriptions urbaines imposées par la ville de Strasbourg en termes d'environnement

Les efforts en terme d'économie d'énergie sont nombreux, tant en terme d'isolation de l'enveloppe, qu'en terme d'équipements techniques à faible consommations d'énergie (double flux haut rendement, solaire thermique, circulateurs auto-régulés, hotte à induction, gestion technique centralisée ...). Atteindre la performance BBC RT 2005 pour un hôtel 4* n'est pas toujours évident, étant donné qu'il faut à tout prix satisfaire une clientèle exigeante.

Les constructions neuves de ce quartier sont dans l'obligation de se raccorder à la chaufferie urbaine de Hautepierre, ce qui limite l'utilisation en énergies renouvelables pour ce projet à la production d'eau chaude sanitaire.

Etant donné que la consommation en eau chaude sanitaire est le poste le plus énergivore de ce projet, le recours à une production solaire par panneaux plans disposés sur la toiture terrasse a été préconisé. Il a ainsi été prévu un champ de 100 m² de panneaux solaires, orientés sud et raccordés à 5.000 litres de stockage solaire, ce qui représente une couverture solaire de l'ordre de 40% des besoins annuels.

Rayonnement de l'établissement à l'international:

L'analyse des statistiques INSEE de mars 2013 laisse apparaître que l'hôtel Athéna Spa I contribue au rayonnement de l'Alsace à l'international. En effet, l'établissement accueille environ 10% de clientèle étrangère en plus comparé à la moyenne des autres hôtels 3* de la région.

Le déménagement:

Les murs de l'hôtel Athéna ont été vendus à l'Association religieuse cultuelle et culturelle turque DITIB le 11/03/2013. Après libération des lieux, l'Hôtel Athéna deviendra un centre d'hébergement pour la formation d'élèves Imams turcs. La somme obtenue a permis de constituer l'autofinancement nécessaire pour que la nouvelle SCI AGORA puisse financer l'investissement total. Il est rappelé que l'hôtel ATHENA 1 poursuit l'exploitation de l'hôtel actuel (69 chambres) jusqu'à la livraison du futur hôtel ATHENA 2 (92 chambres).

Vente de l'Athéna SPA I :

L'hôtel Athéna Spa 1 a été crée pour répondre à une offre hôtelière manquante sur les bancs de Strasbourg Ouest et en raison de l'opportunité d'un bâtiment disponible et de l'existence de compétences associées. L'hôtel Athéna Spa 1 a ouvert ses portes le 2 décembre 2010 avec 69 chambres, un bar, une salle de réunion, une salle de petit déjeuner et un espace spa et fitness de $100m^2$. Au bout de 2 ans d'exploitation, les gérants ont atteint la moyenne de la profession tant en taux d'occupation, qu'en prix moyen, et l'établissement dégage un résultat positif. Ces derniers avaient le souhait de s'étendre dans le bâtiment voisin pour créer au moins 20 grandes chambres supplémentaires et 250 m² de salle de séminaire.

La création du campus de théologie islamique par DITIB, débutée 6 mois dès le début de l'exploitation d'Athéna I, composé d'une faculté, d'un lycée, d'un dortoir pour les femmes, d'un dortoir pour les hommes, d'un restaurant universitaire et d'un centre cultuel, a contraint l'arrêt du projet d'extension et de ce fait à trouver une solution de vente du bâtiment existant et de réfléchir à la reconstruction d'un nouveau bâtiment.

DITIB a racheté les parts de la SCI BANCO le 11 mars 2013 et depuis les gérants sont locataires des murs. Au 11/03/2013, le prix de vente définitif des 1.200 parts sociales composant le capital social de la SCI BANCO a été fixé à 501.702 €, montant réglé par DITIB et inscrit à ce jour dans les comptes des associés de la SCI BANCO.

Il a été convenu un déménagement du fonds de commerce HOTEL ATHENA SARL au plus tard fin août 2014. Le total des dettes encore dues par la SCI BANCO à la date de cession de parts le 11/03/2013 est de 4 741 631 €. Ce montant sera remboursé par DITIB qui a acquis les parts de la SCI BANCO pour 501 702 €

Le prix de vente correspond donc au :

- Rachat du prêt de la SCI BANCO (Athéna Spa I) d'une valeur de 4 741.631 euros
 - -
- Vente des parts de la SCI BANCO (Athéna Spa I) d'une valeur de 501.702 euros

L'implantation en Zone Franche Urbaine (ZFU):

La ZFU a pour objet de favoriser le maintien des activités et le développement économique, la création d'emplois et l'insertion professionnelle.

Les entreprises qui s'implantent dans les zones franches urbaines peuvent bénéficier :

- d'une exonération d'impôt sur les bénéfices,
- d'une exonération d'impôts locaux,
- d'une aide à l'embauche de salariés,

Après l'embauche d'un salarié ouvrant droit à l'exonération, l'entreprise doit, pour continuer à bénéficier du dispositif ZFU, embaucher ou employer au moins un salarié sur deux résidant dans l'une des Zones Urbaines Sensibles de Strasbourg en CDI ou CDD d'au moins 12 mois et pour au moins 16 heures par semaine minimum.

L'emploi du salarié doit répondre à trois conditions :

- l'emploi du salarié doit entraîner l'obligation pour l'employeur d'assurance contre le risque de chômage.
- l'activité du salarié en zone franche urbaine, réelle, régulière et indispensable à l'exécution de son contrat de travail, doit s'exercer en tout ou partie dans la ZFU.
- le salarié doit habiter en ZUS ou en ZFU depuis au moins 3 mois ;

La motivation quant à la création de nouvelles chambres hôtelières:

Dès le début de l'exploitation de l'Athéna I, les gérants avaient le souhait d'étendre l'hôtel ATHENA SPA car ils refusaient des demandes séminaires, mariages ou groupes en raison de leur capacité actuellement limitée.

Les superficies du SPA et des salles de séminaire dans le nouveau projet sont largement augmentées **afin de pourvoir répondre** à cette demande non satisfaite, mais aussi créer une nouvelle demande liée à une nouvelle offre développée ciblant les séminaires, mariages, communions, soirée étape, packages SPA avec massage et animations et restauration du soir. Le grand SPA urbain de 300m² composé d'une piscine ludique 11m x 4,25m, d'un sauna finlandais, d'un sauna tropical, d'un hammam, d'une salle de repos, d'un bar sera unique en son genre sur Strasbourg. L'espace séminaire toute équipé et modulable avec tous les services associés (wifi, parking, restauration, spa ...) permettra d'accueillir de grandes réceptions et des sous commissions.

Le nouveau produit comprendra donc 92 chambres (soit 23 chambres de plus que sur HOTEL ATHENA SPA 1) et sera un véritable complexe moderne, design et bien-être ciblant aussi bien le couple romantique, que l'homme d'affaires ou le touriste, qu'il soit local ou international.

Prévisionnel 2014/2016 Athéna Spa II:

	2014	2015	2016	
Taux	62,78%	63,38%	64,78%	
d'occupation	02,78%		07,7070	
Prix moyen	92.52 €	94,58 €	95,61 €	
par chambre	32,32 €	₹,30 €	93,01 €	

Commentaires du service instructeur :

L'instruction technique de ce dossier au montage juridique complexe élaboré par un expert de la gestion d'établissement hôtelier, amène le service instructeur à rendre attentif les collectivités financeurs quant aux points suivants, à savoir :

Le Classement

L'hôtelier est en réflexion quant au positionnement et au classement en 3 ou 4 étoiles de son futur établissement. Le dispositif prévoit la condition suivante :

Les établissements classés après travaux 4* ou 5* (nouveau classement - décret n°2009-1652 du 23 décembre 2009) ainsi que les établissements situés dans les zones d'activités (commerciale, artisanale, industrielle ou tertiaire) feront l'objet d'un examen au cas par cas.

Etant entendu que pour les dossiers dont l'investissement est supérieur à 700 000 € HT le classement minimum 3 étoiles (nouveau classement - décret n°2009-1652 du 23 décembre 2009) après travaux est exigé.

• Adhésion une franchise

La création d'établissement

Concernant la création d'établissements, l'intervention des collectivités est étudiée au cas par cas. Or dans le dossier de Monsieur CHENNEVELLE, il s'agit plus d'une délocalisation et d'un transfert d'activité, que d'une création ex nihilo.

In fine ce ne sont que 23 chambres en plus (92 - 69) qui seront implantées sur la zone Athéna

L'hôtel ATHENA SPA I est actuellement sous contrat de franchise avec CHOICE HOTELS sous l'enseigne COMFORT HOTEL. Le contrat de franchise dure 3 ans, il devrait s'arrêter en novembre 2013, mais les gérants ont négocié sa prolongation jusqu'au déménagement, prévu fin juin 2014.

Pour le projet « HOTEL ATHENA SPA II », 3 possibilités sont envisagés:

- Rester chez CHOICE HOTELS sous l'enseigne QUALITY, s'il est possible d'obtenir la subvention à l'hôtellerie familiale en restant sous contrat avec cette franchise d'hôteliers ;
- Changer pour l'enseigne BEST WESTERN PLUS en raison du SPA et de la restauration proposés en plus (comparé aux 3 établissements BEST WESTERN existants sur Strasbourg) ;
- Ne plus être sous contrat de franchise.

Or le dispositif prévoit une intervention pour les établissements hôteliers à caractère familial et indépendant, **hors franchises et chaînes intégrées**, situés sur le territoire alsacien.

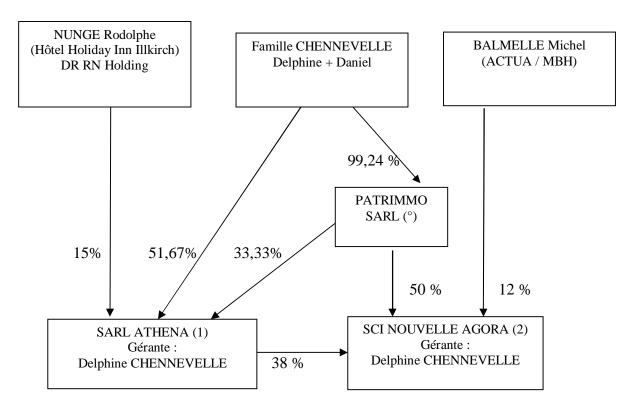


Avis du Bureau ADT du 26 septembre 2013 : FAVORABLE



Annexe 1

Organigramme



(°) PATRIMMO est la holding patrimoniale de la famille CHENNEVELLE dont la répartition est la suivante :

-	Daniel	CHENNEVELLE (père)	60,31%
-	Delphine	CHENNEVELLE (fille)	29,39 %
-	Corinne	CHENNEVELLE (mère)	9,54 %
-	Madame	AUVRAY*	0,76 %
			100 %

^{*} Madame Auvray, gérante de Patrimmo et secrétaire du cabinet « CAC » de Daniel CHENNEVELLE

Détention du capital par la famille CHENNEVELLE	Référence	calcul	% de détention directe et indirecte
Dans la SARL ATHENA	(1)+[(2)*(3)]	51,67% + [99,24% * 33,33%]	84,75%
Dans la SCI AGORA	[(1)*(4)] + [(2)*(5)] + [(2)*(3)*(4)]	[51,67% * 38%] + [99,24% * 50%] + [99,24% * 33,33% * 38%]	81,82%

- (1) La SARL ATHENA transfèrera son siège dans le nouvel hôtel (à construire) lors de løouverture prévue le 01/04/2014
- (2) La SCI AGORA a vient dœtre créée en vue de la construction du nouvel hôtel

Nota: Les parts de la SCI BANCO, religieuse turque avec effet au 01/02	qui possède les murs dø 2/2013.	ATHENA I ont été ve	ndues à løassociation